**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 56 (1918)

**Heft:** 40

**Artikel:** Les dangers de la rue

Autor: J.M.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-214180

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cio, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la ,, PUBLICITAS ".
Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, 2t dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 5 50; six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 5 octobre 1918. — Les dangers de la rue (J. M.). — Les vieux poètes (La Motte). — Les bolets (V. F.). — Lé z'écocheü. — Le tour du lac en 4845. — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Tæpffer (suite). — Boutades.

### LES DANGERS DE LA RUE

Si l'on songeait à tous les dangers auxquels on est exposé lorsqu'on sort de chez soi, on ne quitterait jamais son logis.

Aujourd'hui, il semble qu'on n'ait qu'une crainte, non pas celle de Dieu, qui est le commencement de la sagesse, mais celle de la grippe, qui est le plus sûr moyen de contracter la maladie. Telle crainte s'explique, toutefois. La grippe est une vilaine visiteuse; elle est traîtresse. En quelques jours, elle vous règle définitivement votre compte, ou bien elle vous laisse, des semaines durant, affaibli, souffrant, entre la vie et la mort, en quelque sorte. Le ciel nous préserve de la grippe! Et pour cela, les médecins recommandent précisément qu'on sorte le moins possible de chez soi, qu'on évite les voyages, qu'on fuie les lieux où s'entasse la foule, etc.

Mais il est d'autres dangers encore que la grippe et dont la menace vous accompagne, fidèle, inexorable, dans toutes vos courses en ville ou en campagne.

Vous pouvez recevoir une tuile, un pot à fleurs ou un vase, pas à fleurs, sur la tête. Vous pouvez être mordu par un cheval de mauvais caractère ou un chien enragé. Vous pouvez être surpris, renversé, écrasé par un attelage, une automobile, une moto ou même une simple bicyclette. Vous pouvez être attaqué par un fou furieux, échappé d'un asile, ou par un tranquille sitoyen, subitement atteint d'aliénation mentale; ou encore par un gredin à l'affût d'un «bon coup ». Vous pouvez être frappé d'apoplexie.

Vous pouvez même, vous, paisible citoyen, ère arrêté en lieu et place d'un malfaiteur qui aura eu beaucoup moins de peine à tromper l'habileté de la police que vous n'en aurez à faire reconnaître votre complète innocence, tout évidente qu'elle soit. On vous conduira au poste, sans civilité; on vous apostrophera peut-être, sans egards; on vous refusera, impitoyablement, qui sait? tous les moyens de vous justifier, vous menaçant, au surplus, à chacune de vos dénégations et de vos justes protestations de vous « fourrer dedans, si vous faites le malin ». Et si, à la faveur de quelque doute, quand même, sur votre culpabilité, on vous laisse enfin sortir, vous seriez, sans doute, bien naïf d'attendre des excuses avant d'avoir porté vos doléances en haut lieu.

Il faut bien dire, il est vrai, qu'il est plus aisé et moins dangereux d'arrêter un bon bourgeois qui, la conscience tranquille, s'en va son chemin, sans défiance, que de poursuivre un malfaiteur fuyant à toutes jambes et dont la ceinture dissimule peut-être un poignard à la lame effilée ou un browning bien chargé.

Eh! bien oui, tout cela se voit.

« Mais, c'est terrible, direz-vous; c'est à ne plus mettre un pied à la rue! »

Que voulez-vous, ce sont les petits imprévus de la vie. Imprévus, n'est pas précisément le mot propre, car, au fond, chacun sait que tout cela s'est vu, se voit et se verra vraisemblablement jusqu'à la fin du monde. Ces accidents ne sont des « imprévus » qu'au moment où ils arrivent. Et c'est bien heureux.

« Alors, que faire? » demandez-vous.

Que faire ?... Hélas! s'y résigner philosophiquement, comme à tout ce qui participe de l'instabilité et de l'insécurité de la vie en ce bas monde.

Et puis, à côté de ça, il n'est quand même pas inutile de prendre quelques élémentaires précautions. Ne pas longer de trop près les maisons, quand le vent souffle en tempête ou, le matin, à l'heure où les gracieuses ménagères arrosent leurs pots à fleurs; ne pas séjourner trop longtemps, en parlant haut, la nuit, sous les fenêtres d'un monsieur ou d'une dame nerveux, à la main prompte à saisir le premier objet venu pour vous le lancer à la tête; c'est rarement leur bougeoir obleur montre. Il faut, si vous traversez la chaussée et que vienne un attelage quelconque, auto, moto, bicyclette, rester immobile. Si vous cherchez à vous garer. vous risquez fort un malentendu entre vous et le conducteur du véhicule, au sujet du côté à prendre. Crac! c'est la collision. Et il y a quatrevingt-dix-neuf chances sur cent que vous en soyez la principale victime. Il ne faut pas passer non plus le long d'une maison au chéneau de laquelle un couvreur a suspendu sa plaque indicatrice; ni passer trop près des chevaux que vous ne connaissez pas pour tout à fait inoffensifs.

En ce qui touche les chiens enragés, les fous furieux et les malandrins, ma foi... puisse le sort vous épargner si périlleuse rencontre.

Quant à l'arrestation arbitraire, aux erreurs possibles des représentants de la force publique, il semble que le mieux pour les prévenir serait de se faire connaître, avantageusement, bien entendu, de tous ces honorables gardiens du bon ordre, afin qu'ils ne soient pas tentés de prendre un honnête citoyen pour un malfaiteur et qu'ils ne menacent pas le premier du violon, sous prétexte d'assurer sa sécurité. On ne voit guère d'autre moyen de parer à une bien désagréable mésaventure pour celui qui en est victime.

Maintenant, comme il est juste de ne pas mettre tout sur le dos du même, c'est-à-dire sur celui de « l'exposé aux dangers de la rue », on peut aussi demander aux couvreurs, aux jolies dames qui arrosent leurs pots à fleurs, la plus grande prudence; au monsieur ou à la dame nerveux, de calmer ses nerfs et de ne pas tra-hir, dans un mouvement d'impatience, les secrets de la table de nuit. On peut prier les automobilistes, les motocyclistes et bicyclistes, les conducteurs d'attelages de tout genre de modérer leur allure, surtout dans la traversée des carrefours animés d'une grande circulation. Les

propriétaires de chevaux mordeurs feront peutêtre bien de leur mettre une muselière; les propriétaires de chiens, d'adopter aussi la « muselière permanente », en prévision de la rage. On peut prier les directeurs d'asiles d'aliénés de veiller aux évasions de leurs pensionnaires furieux, évasions d'ailleurs très rares, hâtonsnous de le dire.

On pourra aussi prier les autorités chargées du recrutement, de l'instruction et de la surveillance des représentants de la force publique, de redoubler de vigilance et de sagacité, afin de prévenir des erreurs d'autant plus regrettables qu'elles sont susceptibles de jeter le discrédit et le ridicule sur un corps qui a justement besoin de jouir de la considération et de la confiance publiques, comme aussi d'avoir l'autorité nécessaire pour accomplir la tâche difficile et délicate qui lui incombe.

Voilà, semble-t-il, comment on peut le mieux parer, dans la mesure du possible, aux dangers de la rue. Il faut que chacun y mette un peu beaucoup du sien.

Mais nous ne voulons pas rester sous une si triste impression. Puisque les « dangers de la rue» nous ont donné occasion de parler des honorables représentants de la force publique, terminons par une anecdote, qu'on nous a donnée pour authentique et dont ils seront les premiers à rire.

C'était un soir de 14 juillet. Un citoyen, apparenté à des familles françaises, faisait partir quelques pétards et lançait quelques fusées sur la terrasse de sa villa. Tout le voisinage se réjouissait de concert de cette manifestation.

Tout à coup, on sonne à la porte de la villa. Le propriétaire va ouvrir. C'est un représentant de la force publique, qui, sa casquette à la main et très poli, du reste, demande:

— Pardon, monsieur, avez-vous une autorisation pour faire partir ces pétards et ces fusées ?

Une autorisation ?... Mais, en faut-il une ?
... Ma foi... après tout... je n'en sais rien, répond le représentant du règlement, qui s'excuse, un peu confus, salue et part.
J. M.

# LES VIEUX POÈTES

### Ronde de table.

Que chacun boive à ce qu'il aime ; Rions, chantons et buvons bien. Pour moi, je bois au bon vin même. Voilà mon couplet ; dis le tien.

Je ne bois qu'à mon Isabelle, Sans qui je ne puis aimer rien; Le bon vin ne vaut rien sans elle. Voilà mon couplet; dis le tien.

Célébrons mon épouse Hortense, Malgré le conjugal lien; Mais c'est pour boire à son absence. Voilà mon couplet; dis le tien.

Pour moi, dans cette douce guerre, L'ami du bon vin est le mien.